



Monsieur Le Préfet de l'Aisne
2, rue Paul Doumer
CS 20656
02010 LAON Cedex

A Burelles, le 14.07.2020

Objet : Rejet de l'implantation des nouveaux parcs éoliens des Violettes et des Primevères

Monsieur Khoury,

Résidente à Burelles, j'ai eu la mésaventure de découvrir totalement par hasard deux nouveaux projets éoliens sur la commune de Tavaux. Commune directement voisine de Burelles, dont les concitoyens n'ont pas été informés de l'existence des enquêtes publiques mise en place pour ces deux projets éoliens alors que la commune de Burelles sera obligatoirement impactée par ces 12 éoliennes (éoliennes installées pour la plupart à proximité des limites communales Burelles/Tavaux).

Consciente des enjeux écologiques que notre société traverse en ce moment, et malgré cette lettre, citoyenne active au service de la transition écologique de notre pays, je ne peux définitivement pas comprendre comment les projets éoliens sont acceptés dans notre région. M. le préfet, j'en appelle à votre bon sens pour donner un avis défavorable, et donc rejeter ces dossiers.

Ces projets sont de mauvaises réponses pour le territoire où elles sont implantées. Nos ancêtres étaient loin d'être des idiots. Ils ont construit des édifices pour se défendre et cela sans ingénieurs/promoteurs avare à leurs côtés, édifices toujours debout après 5 siècles. Ces mêmes ancêtres n'ont pas construit de moulins à vent pour moudre leur blé ou quelques siècles plus tard, ils n'ont pas non plus érigé de moulin à vent pour obtenir l'électricité. NON, la force de notre région est basée sur la puissance de nos rivières et leur débit. **Ce n'est pas à coup de gros billets que l'on me fera admettre que mes arrières grands-parents étaient dans l'erreur de croire en la force hydraulique plutôt qu'en la force éolienne.**

Notre patrimoine des églises fortifiées à certes besoin d'argent pour effectuer de lourds travaux de rénovation. Argent qu'il serait facile d'accepter contre quelques métrages d'aciers, tonnage de bétons et litrage de produit également toxique pour l'environnement. **Mais ne faisons pas payer ce lourd tribu à nos générations future** en leur enfouissant des tonnes et des tonnes de béton dans des terres fertiles et précieuses pour nourrir la population française et mondiale (béton qui ne sera jamais supprimé entièrement lorsque le démantèlement s'effectuera).

En page 22 du document « schéma régional éolien » (https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/sre_picardie.pdf); document officiel de la région des Haut de France, et plus particulièrement de la Picardie, **il est stipulé que la zone dans laquelle ces deux projets proposent de voir le jour, est une zone à très fort enjeux de protection et de vigilance à notre patrimoine.** Il est clairement stipulé dans ce document que les vallées des églises fortifiées de Thiérache sont des sites exceptionnels à préserver. Alors que 5 km à la ronde autour de ces deux potentiel sites éoliens, pas

moins d'une 10^e de ces bâtiments historiques sont présents. Comment pouvons nous accepter ces projets, alors que nos propres documents indiquent qu'il faut protéger ces lieux ?

B 22 - PATRIMOINE ARCHITECTURAL

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ET DE VIGILANCE

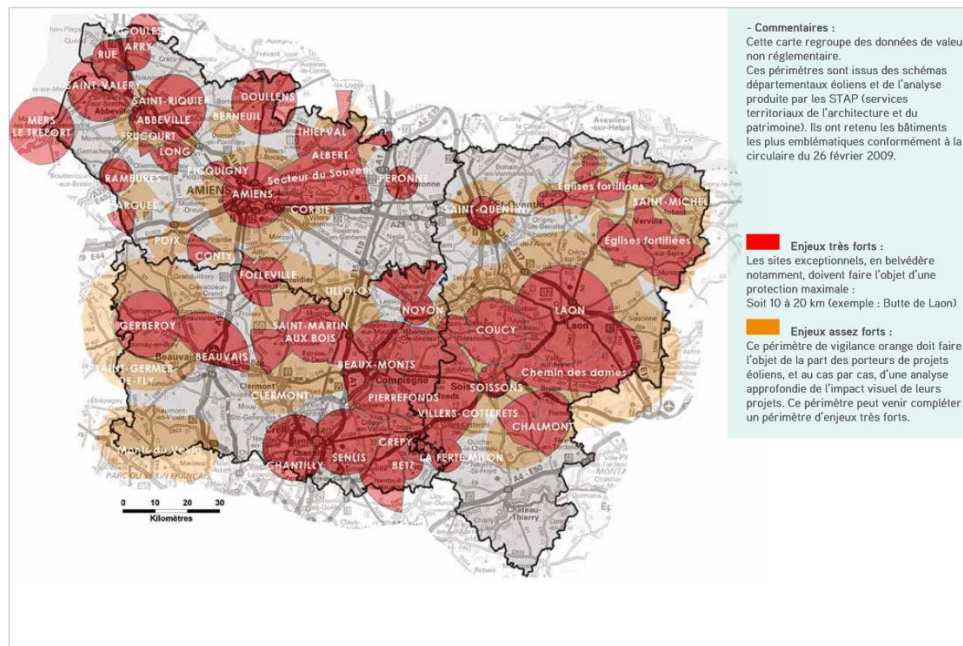


Schéma régional climat air énergie Picardie > Schéma régional éolien

Figure 1: Enjeux de préservation du patrimoine architectural de la Picardie ; Capture du document "schéma régional éolien" p22

Comment accepter que les projets de ces deux parc éoliens voient le jour alors que **les communes encadrant ces deux projets sont déjà considérées comme communes en saturation éoliennes** (Cf la carte issue du PDF de la DREAL : <https://fichier.drealnpdc.fr/fichiers/public-docs/cartotheque/communes-sensibles-saturation-1.pdf>)

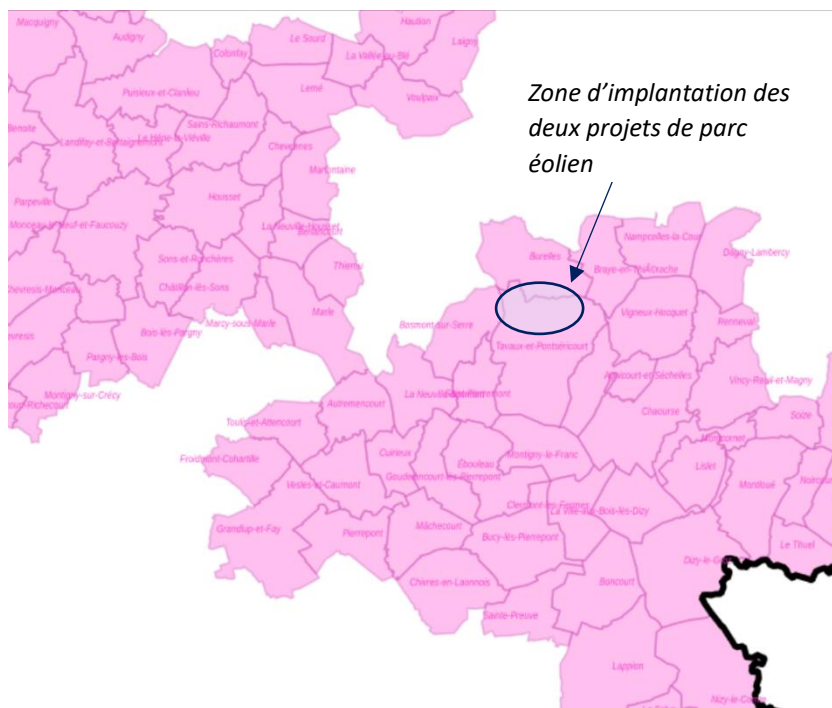


Figure 2: Carte des communes sensibles à la saturation éolienne ; Capture du document

Dans les villes, une loi lutte contre la pollution visuelle des enseignes lumineuses. Pendant ce temps, dans nos campagnes, les promoteurs éoliens implantent sans vergogne un nombre ahurissant d'éoliennes. **Sans aucunement se soucier de la saturation visuelle que nos communes supportent.** Une demande de prise en compte de la DREAL datant de moins d'un an évoque le sujet de la saturation visuelle (https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/saturation_be_18-10-2019.pdf). Il y est stipulé qu'un angle de respiration de 160° est souhaitable. Or, pour ce village de Tavaux, si ces parcs éoliens voient le jour, il me semble que l'angle de respiration sera moindre que cette recommandation, puisque de multiples parcs éoliens ont déjà vu le jour du côté sud de ce village.

Comme vous avez pu le comprendre au fil de ces lignes, la mise en place de ces deux projets m'inquiète. Les effets qu'ils engendreront seront néfastes en de nombreux points, dont je n'ai détaillé qu'une infime partie dans ces quelques pages. C'est pourquoi, je m'oppose pleinement à la réalisation de ces deux projets éoliens.

Je vous remercie par avance pour l'intérêt que vous porterez à ces dossiers.

Dans l'attente de votre décision, je vous prie d'agréer M. le préfet, mes plus sincères salutations.